



N°306

Dispensé de timbrage Valence CTC

SNUipp Drôme
Maison des Syndicats
17, rue Bizet
26000 Valence
Tél. : 04.75.56.77.77
Télécop. : 04.75.56.00.56

Bimensuel
Directrice de publication : Bernadette Long
N° de C.P.A.P. : 0610 S 07360
ISSN : 1164-2769
Abonnement : 10 €
Prix au n° : 2 €

Déposé le 08/07/2010



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Internet : <http://26.snuipp.fr>

E-mail : snu26@snuipp.fr

Année Scolaire 2009 / 2010

Bulletin « spécial » syndiqués

**Grève unitaire
le 7 septembre**

Actions dans les écoles le jour de la rentrée

Dans les écoles le jour de la rentrée, nous devons afficher notre colère.

Pour cela, du matériel sera à la disposition à la section. N'hésitez pas à nous contacter à partir du 23 août 2010 :

- Bandeau pour l'affichage
- Calicot
- Lettre pour les parents

A l'initiative des équipes dans les écoles et les cantons :

- AG
- Réunion de parents ...

Sommaire :

p 1 : Édito
p 2 et 3 : Base élèves
p 4 à 6 : Mouvement
p 7 : Notation
p 8 : Retraites

Encart congrès départemental

2010 :

Pages A à H.

Une mobilisation à la hauteur pour un message fort : Tous en grève le 7 septembre !

Après les dégradations de l'école, des services publics, des solidarités, de l'emploi, des salaires, le gouvernement annonce un plan de rigueur à la manière de certains pays d'Europe.

Ce gouvernement s'obstine, amplifie ces dégradations et demande, en plus, aux seuls salariés un effort supplémentaire pour sortir de la crise.

L'injustice n'est plus supportable : la riposte ne peut se faire sans tous les salariés, du public comme du privé, et ceux-là l'ont bien compris, le 24 juin, en se mobilisant très nombreux.

Cette journée a été un immense succès avec une augmentation du taux de grévistes et le double de manifestants.

Se résigner serait le pire et laisserait croire que ce gouvernement peut faire ce qu'il veut.

Nous devons poursuivre tous les combats pour amplifier encore la mobilisation et convaincre, pour cela, autour de nous.

Dès le jour de la rentrée, les écoles afficheront leur colère devant ces mesures régressives : affichages, lettres aux parents, réunions... préparation de la grève du 7 septembre.

Le 7 septembre 2010, le jour d'ouverture du débat parlementaire sur les retraites, les salariés du privé et du public seront en grève à l'appel de tous les syndicats. Il s'agit aussi pour les syndicats de la fonction publique de lier les retraites et la défense des services publics générateurs d'emplois et de solidarité.

Donnons-nous rendez vous dès cet été sur les actions qui pourraient s'organiser et à la rentrée pour dénoncer les choix injustes de ce gouvernement qui continue à défendre les seuls intérêts des plus riches.

Imposons d'autres choix pour une société plus juste et plus sociale.

Il est de notre responsabilité individuelle de convaincre et de nous engager dans la lutte. Cela ne se fera pas non plus sans des syndicats renforcés.

Nous devons convaincre nos collègues de se syndiquer et d'être dans l'action le jour de la rentrée et en grève le 7 septembre.

L'équipe du SNUipp 26 vous souhaite de bonnes vacances reposantes avant les luttes de septembre.

B. Carillo, Y. Chauvin, B. Long, D. Godeau,
secrétaires départementaux.

Base élèves

L'administration aura utilisé tous les moyens pour contraindre les derniers directrices et directeurs résistants à Base élèves dans la Drôme pour entrer dans le dispositif :

- Courriers recommandés avec accusé de réception,
- Intervention de l'administration auprès d'un maire,
- Déplacement de deux IEN dans une école,
- Pression sur les directeurs pour obtenir des informations auprès des élèves,

Malgré tout, nous restons opposés à ce dispositif et la résistance prendra d'autres formes.

Nous avons adressé un courrier à l'Inspecteur d'Académie, au préfet et au ministre.



SNUipp 26

Adresse courrier :

SNUipp 26 - FSU
Maison des Syndicats
17 rue Bizet
26000 - VALENCE

Tél. : 04.75.56.77.77

Fax : 04.75.56.00.56

E-mail :

snu26@snuipp.fr



F.S.U.

Fédération
Syndicale
Unitaire
Education
Enseignement
Recherche
Culture

Bernadette Long
Bernadette Carillo
Denis Godeau
Secrétaires départementaux du SNUipp

Valence, le 1^{er} juillet 2010

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Drôme

Objet : base élèves

Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Vous avez menacé de retrait de salaire pour service non fait et dans un deuxième temps de retrait d'emploi certains de nos collègues directeurs qui n'avaient pas saisi les données concernant leurs élèves sur le fichier base élèves.

Nous avons été particulièrement choqués par l'envoi de lettres recommandées avec accusé de réception à ces enseignants et par les menaces de sanction que vous leur avez signifiées : était-ce vraiment indispensable d'utiliser un tel procédé ?

Nous sommes également étonnés des proportions que prend cette affaire, notamment les interventions faites auprès d'un maire.

Vous auriez, en effet, demandé dans un premier temps au maire de ne pas communiquer à des directrices d'école des données pour la saisie sur base élèves puis, dans un courrier faxé, vous demandez cette fois au maire qu'il fournisse ces mêmes éléments. L'injonction au maire relève-t-elle des prérogatives d'un inspecteur d'académie ou plutôt de celles d'un préfet ?

Ces directrices ont, par ailleurs, reçu la visite de deux IEN et d'un conseiller technique TICE 1^{er} degré. L'objet de cette visite que vous aviez diligentée n'était pas de nature à apaiser la situation et ne se justifiait pas, selon nous, puisque les données avaient déjà été saisies par les directrices.

Nous regrettons la procédure employée qui relève de pratiques que nous espérons révolues et qui s'avère peu respectueuse des personnels qui, comme vous, servent l'Etat avec loyauté.

Nous aurions préféré une « sortie de crise » plus humaine et élégante d'autant que, vous n'êtes pas sans l'ignorer, le système base élèves est très contesté par de nombreux citoyens, parents, enseignants, syndicats. Le SNUipp, attaché au respect des droits de l'enfant, demande toujours l'arrêt de ce dispositif.

Les dossiers déposés devant le Conseil d'Etat demandant l'annulation des actes de mise en œuvre de Base Elèves 1^{er} degré, de l'arrêté du 20 octobre 2008 et des actes de mise en œuvre de la Base Nationale des Identifiants Elèves (BNIE) ont été instruits hier. Le jugement devrait intervenir très prochainement. Pourquoi donc tant de précipitation avant cette décision ?

Dans l'intérêt du service et des élèves, nous souhaitons que les pressions faites aux personnels cessent, qu'aucune sanction ne soit prise à l'encontre des destinataires de vos courriers recommandés et que les relations, sur tous les dossiers et réformes qui s'imposent aux enseignants sans concertation, s'apaisent.

Veuillez accepter, M. l'inspecteur d'académie, nos salutations syndicales.

Bernadette Long, Bernadette Carillo, Denis Godeau

Base élèves

**Communiqué commun
FCPE, LDH et SNUipp-FSU
19 mai 2010**

La FCPE, le SNUipp-FSU et la LDH rappelant leurs interrogations et leurs exigences formulées à propos de l'application de « Base élèves » dans une lettre commune adressée au ministre de l'Éducation Nationale en mars 2009, réaffirment que les risques de diffusion de données personnelles concernant les enfants et leurs familles hors de la communauté éducative et la durée excessive de conservation de ces données mettent en danger le droit au respect de la vie privée et entrent en contradiction avec les stipulations de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Nous rappelons que le Comité des droits de l'enfant de l'ONU a fermement questionné, en juin 2009, le gouvernement français sur l'utilisation de fichiers de personnes dans les écoles et a recommandé à la République Française « de ne saisir dans les bases de données que des renseignements personnels anonymes et de légiférer sur l'utilisation des données collectives en vue de prévenir une utilisation abusive des informations ».

Alors que le ministre avait promis d'apporter toutes les garanties demandées, nous constatons l'absence d'explication sur la nécessité de faire circuler ces données hors des établissements scolaires et de garanties quant à leur sécurisation ; l'absence d'application des garanties de suppression des données désormais non exigibles mais collectées durant la phase d'expérimentation du fichier ; l'absence d'informations sur les interconnexions que rendra possible cette base nationale et de garanties quant au contenu des données, à leur anonymisation et aux conditions d'accès à cet outil. Nous continuons également à demander dans quelles conditions ont été et seront informés les parents d'élèves du traitement informatisé des informations qu'ils donnaient à l'école, conformément aux dispositions de la loi de 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Enfin, nous demandons que dans le cadre de cette remise en cause de cette application un bilan de « Base élèves » soit effectué en termes de



Chers collègues,

Nous trouverez ci-dessous la partie concernant base élèves, votée par notre congrès national.

Le Snuipp joint sa signature à la lettre que vous avez envoyée au ministère.

Nous restons à votre disposition pour plus d'informations.

III-2.3. Libertés

[...]

Avec la FSU, le SNUipp est impliqué dans les actions de défense des libertés publiques et individuelles. Concernant Base élèves, l'action du SNUipp d'autres organisations (FCPE, Ligue de l'enseignement, Ligue des droits de l'homme, collectifs locaux...) et la mobilisation de collègues et de parents ont débouché sur le retrait (désactivation) des champs les plus litigieux (nationalité...). Aujourd'hui, la plupart des écoles sont entrées, parfois, dans BE1D. Les critiques formulées par le comité de l'ONU pour les droits de l'enfant, les plaintes déposées par de nombreux parents, les recours auprès du conseil d'état, les mobilisations des organisations et collectifs (LDH, FCPE, Ligue de l'enseignement, CNRBE...) confirment la légitimité de la demande du SNUipp de l'arrêt de ce dispositif, l'effacement des données, la mise à disposition d'un outil de gestion décentralisé (suppression du N° BNIE), l'interdiction de toute interconnexion. Le Snuipp est signataire de la lettre du CNRBE au Ministère de l'Éducation nationale. La multiplication d'applications sans aucune information concernant leur utilisation, leur accès et la conservation des données recueillies peut s'avérer dangereuse pour les droits et libertés individuelles (Mosart, affinet...). Le Snuipp demande la levée de toutes les sanctions, le rétablissement des directeurs et directrices sanctionnées dans leurs fonctions et leurs droits. Le SNUIPP et la FSU doivent initier un rassemblement large pour obtenir la création d'un observatoire indépendant des fichiers et applications de l'éducation nationale. Pour cela un état des lieux précis sera fait de ces applications dans le but d'informer et de mobiliser l'opinion publique."

[...]

Cordialement,

Paris, le 22 juin 2010

Gilles MOINDROT
Secrétaire Général

Au

**Collectif National de Résistance à Base
Elèves**

Gilles MOINDROT

fonctionnalité de l'outil et de protection des libertés publiques.

Enfin, deux directeurs d'écoles de l'I-sère se sont vu retirer leur fonction le 30 mars 2010 par l'inspectrice d'Académie au seul motif qu'ils refusaient de renseigner la base de données « Base élèves » premier degré. Une douzaine de leurs collègues sont déjà dans ce cas à l'échelle nationale. Pour un autre, directeur d'école dans le Vaucluse, le blâme reçu de sa hiérarchie est officiellement motivé, non seulement par ce refus, mais aussi par l'envoi à un collègue de dessins humoristiques illustrant la campagne sur les dangers du fichage ; ce qui est une atteinte manifeste à la liberté d'expression.

Nous ne pouvons accepter que des

enseignants soient menacés ou sanctionnés alors qu'ils veulent que l'exercice de leurs fonctions ne porte pas atteinte aux droits des enfants et de leurs familles.

Nous demandons instamment au ministre de l'Éducation nationale de lever toutes les sanctions prises contre les directeurs d'école qui refusent d'alimenter le fichier « Base élèves » premier degré, et de mettre sans délai les conditions d'information, de diffusion et de conservation des données collectées en conformité avec les obligations constitutionnelles et internationales de la France en matière de protection des droits de l'enfant et de libertés fondamentales conformément aux engagements pris en 2009.

Mouvement 2010

Que ce soit après les CAPD du 21 mai et du 10 juin 2010 ou après les différents groupes de travail qui se sont tenus, le mouvement 2010 est loin d'avoir été transparent et équitable.

A l'issue de la « 1^{ère} phase » informatique, 282 enseignants sur les 891 ayant participé, ont dû rester sur leur poste et 217 n'ont pas eu d'affectation : 56% des participants n'ont donc pas eu satisfaction !

Lors du dernier groupe de travail qui examinait les ajustements (217 collègues concernés, c'est plus que de l'ajustement), les délégués du personnel du SNUipp n'ont pas validé le projet présenté par l'inspection académique (l'inspecteur d'académie n'assistait pas à ce groupe de travail).

A de rares exceptions près, l'administration s'en est tenue à une logique d'affectation « immuable » qui ne relève d'aucune règle préétablie et, de fait, rien n'est transparent !

Dans cette logique, en effet, qui consiste à essayer de nommer "le plus possible de collègues en fonction des vœux de la première phase", le barème n'est plus déterminant et n'est pas ou que peu respecté.

Les délégués SNUipp des personnels ont, d'autre part, regretté en séance les conditions déplorables dans lesquelles ils ont dû préparer ce groupe de travail : les documents tardifs et partiels fournis par l'administration n'ont en effet pas permis de vérifier et de proposer une meilleure affectation en fonction des éléments transmis par les collègues.

L'administration a pris acte de ce dysfonctionnement et promis des documents lisibles et complets pour le mouvement 2011 mais pour celui-ci ...

Il est plus que jamais nécessaire que transparence et équité soient rétablies dans notre département !

Nous publions ci-dessous et dans les pages suivantes les affectations prononcées par l'Inspecteur d'académie suite à la CAPD du 21 mai 2010. Nous sommes dans l'incapacité de publier une version fiable de l'intégralité du mouvement 2010, l'administration ayant poursuivi sa politique de déni du paritarisme.

Mouvement 2010 : résultats par communes

ALBON

ECOLE ELEM ST ROMAIN
BENOIT CATTIN M., ADJ ELM TD 3.333
ECOLE ELEM ST MARTIN
PASCAL C., ADJ ELM TD 5.333

ALIXAN

ECOLE ELEM
BEGUIN E., ADJ ELM TD 14.167
BELLINO V., ADJ ELM TD 13.833
FERRIERES D., BD TD 7.333
VERDIER C., ADJ ELM TD 12.333

ALBON

ECOLE MAT
GARCIA C., DIR MAT TD 32.250
SERRES B., ADJ MAT TD 42.333

ALLEX

ECOLE
LEGLAYE E., ADJ MAT TD 23.272

ANCOINE

ECOLE MAT J. PREVERT
MERLE S., DIR MAT TP 35.206

ANDANCETTE

ECOLE ELEM CREUX DE LA THINE
LIGOUT E., DIR ELM TD 4.817
VINCENT E., ADJ ELM TD 4.150

ANNEYRON

ECOLE ELEM P. ELUARD
GAERTNER V., ADJ ELM TD 11.000

AOUSTE SUR SYE

ECOLE ELEM J. FERRY
CHAMPTEL G., DIR ELM TD 28.303
PORTA P., ADJ ELM TD 27.219

BARBIERES

ECOLE
BANC V., ADJ ELM TD 12.333
BEAUMONT LES VALENCE

ECOLE MAT CH. PERRAULT
CALLONEGO C., ADJ MAT TD 31.831
RODRIGUEZ A., BD TD 8.333

BEAUREGARD BARET

ECOLE
ESPINOSA D., ADJ ELM TD 10.333
MASSERON M., DIR ELM TD 39.278

BEAUSEMBLANT

ECOLE ELEM
RAMA D., TRS TD 2.333

BEAUVALLON

ECOLE ELEM LES BLACHES
BERTON I., DIR ELM TD 30.244
CRESPY C., ADJ ELM TD 15.333

ALBON

BOCHIROL I., BD TD 39.144

BONLIEU SUR ROUBION

ECOLE ELEM PUBLIQUE
FOURIE I., DIR ELM TD 27.719

BOUCHET

ECOLE
GASNIER M., ADJ MAT TD 20.194

BOULC

ECOLE
RONIN BEAUX M., CU TD 38.333

BOURDEAUX

ECOLE LOUIS FAUCON
CARILLO A., ADJ MAT TD 21.000
CUEFF C., ADJ ELM TD 10.333
MILLIAT M., DIR ELM TD 8.333

BOURG DE PEAGE

ECOLE ELEM JEAN MOULIN
PEUVEL C., DIR ELM TD 28.606
SENYARICH K., ADJ ELM TD 30.831

ECOLE ELEM LOUIS PASTEUR
MAILLARD L., BD TD 4.333

ECOLE ELEM P. ET M. CURIE
ROUGEOT P., BD TD 18.289

IME LES SOURCES

MARCHAND DELAUNAY M., ENS SPE TP 10.333
SCHNEIDER L., ENS SPE TP 21.050

BOURG LES VALENCE

ECOLE ELEM LES CHIROUZES
ROSLEUR E., ADJ ELM TD 21.903
ECOLE ELEM JEAN MOULIN

BARITAUD M.L., ADJ ELM TD 30.222
BENOIST A., ADJ ELM TD 15.867
BRES C., TRS TD 9.333

ECOLE ELEM EMILE BARTHELON
MAS S., ADJ ELM TD 14.833

ECOLE ELEM GILBERT PESTRE
TOURNIER L., TRS TD 10.494

ECOLE ELEM ROBERT MONNET
IMBERT Y., ADJ ELM TD 27.828

ECOLE ELEM L'ALLET
ARNOUX S., PERF/ADAPT TD 16.292

ECOLE MAT CHONY
GRINBERG CORDEBAR G., ADJ MAT TD 38.197

ECOLE MAT EMILE BARTHELON
CLERGUE S., ADJ MAT TD 28.161

ECOLE MAT MOULIN D'ALBON
CHAUVIN S., DIR MAT TD 5.669

ALBON

PEYRARD S., ADJ MAT TD 24.953

BUIS LES BARONNIES

ECOLE ELEM BARBUSSE
FRAPOLLI C., PERF/ADAPT TD 18.231
GONNET B., BD TD 9.331

VESIN C., ADJ ELM TD 11.322

ECOLE MAT

BLANC M., ADJ MAT TD 36.036
CORREARD E., DIR MAT TD 38.831
NOEL L., ADJ MAT TD 36.239

CHABEUIL

ECOLE ELEM GUSTAVE ANDRE
BONNET COMBET C., ADJ ELM TD 19.939

ECOLE ELEM ANTOINETTE CUMINAL
VIVET J.L., ADJ ELM TD 33.253

CHABRILLAN

ECOLE G. ANDRE
BERTHOUBE J.L., ADJ ELM TD 21.958
MASSARO C., DIR ELM TD 23.339

CHAMARET

ECOLE ELEM
RENAUDIER S., DIR ELM TP 7.550

CHANTEMERLE LES BLES

ECOLE
CUM A., DIR ELM TD 1.333
FAURE C., TRS TD 8.289

CHAROLS

ECOLE
GUIRAMAND JARRY A., ADJ ELM TD 16.333

CHARPEY

ECOLE
HEIMBOURGER Y., TRS TD 18.331
REDDING I., ADJ MAT TD 12.833

CHATEAUNEUF DE GALAURE

ECOLE
FONT L., ADJ ELM TD 31.150
REY M., ADJ ELM TD 23.281

CHATEAUNEUF DU RHONE

ECOLE ELEM
GEORGIOU G., ADJ ELM TD 20.325
MARTINET R., TRS TD 12.833

CHATEAUNEUF SUR ISERE

ECOLE ELEM LE CHATELARD
TOTA MONNIER V., TRS TD 10.975

ECOLE MAT LE CHATELARD
TROUSSEL F., TRS TD 8.597

CHATILLON EN DIOIS

ECOLE
ARMAND L., TRS TD 40.983
PAPIN M., PERF/ADAPT TD 16.328

CHATUZANGE LE GOUBET

ECOLE MAT LES MONTS DU MATIN
MALMAISON C., ADJ MAT TD 14.333
RENARD F., TRS TD 14.283

CHAVANNES

ECOLE ELEM
GUILLEMOIS L., DIR ELM TD 3.769

CLERIEUX

ECOLE ELEM GEORGES BRASSENS
GUIBBERT S., DIR ELM TP 1.333

COLONZELLE

ECOLE
DARDOT CHEVALIER C., DIR ELM TD 22.922
ICARD LAGET B., ADJ MAT TD 28.247

CONDORCET

ECOLE
BRASIER J., DIR ELM TD 5.333

CREPOL

ECOLE MAT
BOSA G., DIR MAT TD 5.958

CREST

ECOLE ELEM A. PIERJEAN
CHRISTOPHE N., TRS TD 16.000
PANNEQUIN T., BD TD 10.281

PIFERRER C., BD TD 12.333
STEVENIN N., BD TD 18.333

ECOLE ELEM CHARLES ROYANNEZ
STEVENIN L., TRS TD 23.875

CROZES HERMITAGE

ECOLE
MAROLLEAU L., ADJ ELM TD 12.333

DIE

ECOLE ELEM CHABESTAN
PAGE G., CLIS 1 D TP 114.331

DIEULEFIT

ECOLE ELEM LE JUNCHER
BONHOMME M., TRS TD 15.322
ROZ BERNARD J., BD TD 16.733

ECOLE MAT

CHAIX M., ADJ MAT TD 36.811

DONZERE

ECOLE ELEM ANDRE JULLIEN
BERTRAND N., CLIS 1 D TD 15.478

Résultats par communes ... (suite)

| | | | |
|---|--|--|---|
| ECOLE MAT CITE CHENES CAROU E., ADJ MAT TD 2.222 RICHAUD M., DIR MAT TD 20.269 ECOLE MAT D'AIGUEBELLE DONATE L., ADJ MAT TD 28.192 EPINOUIZE ECOLE MAROTTA D., ADJ ELM TD 2.689 ROME E., ADJ MAT TD 3.333 EROME ECOLE ELEM ALLEON F., ADJ ELM TD 26.833 FIGUET S., DIR ELM TD 17.950 ETOILE SUR RHONE ECOLE MAT CHABANNE C., TRS TD 16.333 EURRE ECOLE KIRCHNER R., ADJ ELM TD 30.242 PLASSAT C., TRS TD 14.333 VERNET S., ADJ MAT TD 18.333 EYMEUX ECOLE SERRET L., DIR ELM TD 27.319 ECOLE MAT LE MOIGNE E., ADJ MAT TD 23.786 FAY LE CLOS ECOLE ELEM BOUVRET P., ADJ ELM TD 27.992 REYNAUD D., DIR ELM TD 38.539 GENISSIEUX ECOLE ELEM TESTON C., ADJ ELM TD 12.333 GERVANS ECOLE ELEM LEPRETRE D., DIR ELM TD 7.333 GEYSSANS ECOLE BOYER C., DIR ELM TD 4.083 GRANE IME VAL BRIAN ESPINAS E., ENS SPE TP 28.189 GRIGNAN ECOLE BOREL M., DIR ELM TD 17.761 GIOVANELLI A., L.C.REG TD 25.275 THARP M., TRS TD 13.417 HAUTERIVES ECOLE GUIRONNET M., ADJ ELM TD 4.333 LAURENT J., TRS TD 4.333 LA BAUME D'HOSTUN ECOLE FURRER C., DIR ELM TD 6.333 LA BAUME DE TRANSIT ECOLE CELLIER B., ADJ ELM TD 24.289 COGNIUOL ROUBY E., DIR ELM TP 13.333 LA BEGUE DE MAZENC ECOLE FAQUIN B., DIR ELM TD 35.611 FLORENT V., ADJ ELM TD 27.733 LA CHAPELLE EN VERCORS ECOLE PH. SAINT ANDRE CHAIX S.E., ADJ MAT TD 21.294 LA COUCOURDE ECOLE ELEM DUBESSY L., TRS TD 7.278 LA ROCHE DE GLUN ECOLE ELEM SIGAUD A., BD TD 3.333 ECOLE MAT DE CHALENDAR F., TRS TD 13.589 LAPEYROUSE MORNAY ECOLE ESCOFFIER A., ADJ MAT TD 1.333 LAVEYRON ECOLE | ENGEL J., ADJ MAT TD 12.333 LE CHAFFAL ECOLE MAT LA VACHERIE BRAUX F., CU MAT TD 3.250 LE GRAND SERRE ECOLE CHANCRIN N., TRS TD 1.333 LE POET LAVAL IME LES HIRONDELLES SARTRE C., ENS SPE TP 4.153 LES GRANGES GONTARDES ECOLE FERRARI A., ADJ ELM TD 20.219 LIVRON SUR DROME ECOLE ST GENYS CHANDON J., TRS TD 10.331 MERCIER S., ADJ MAT TD 20.333 ECOLE ELEM ALPHONSE DAUDET FRANCHET P., ADJ ELM TD 17.333 PATRON M., TRS TD 8.631 ECOLE MAT FREDERIC MISTRAL GOMES B., ADJ MAT TD 30.872 ECOLE MAT PAUL ELUARD BRUNET GAYET A., BD TD 12.333 LORIOI SUR DROME ECOLE ELEM J. J. ROUSSEAU BARON D., ADJ ELM TD 10.297 CLOT S., ADJ ELM TD 17.333 ECOLE ELEM JULES FERRY COLIN GIRARD V., ADJ ELM TD 13.333 FOREL E., DIR ELM TD 37.161 GRANON L., ADJ ELM TD 18.581 ECOLE MAT J.J. ROUSSEAU DATHY M., BD TD 3.328 PONSON C., DIR MAT TD 36.489 PORTAL C., ADJ MAT TD 26.333 MALATAVERNE ECOLE SCHIAVO T., ADJ ELM TD 16.333 MALISSARD ECOLE ELEM LOUIS PERGAUD JOUSSET A., BD TD 6.047 MORAILLON S., ADJ ELM TD 15.886 PIERRE D., DIR ELM TD 30.819 ECOLE MAT PROTHON D., ADJ MAT TD 24.167 MANTHES ECOLE CHANCRIN J., DIR ELM TD 24.414 MARGES ECOLE ALEXANDRE R., ADJ ELM TD 6.333 GOUIRAN A., ADJ MAT TD 14.781 ORAND J., ADJ ELM TD 9.175 MARSANNE ECOLE EMILE LOUBET LE HENAFF I., ADJ ELM TD 27.197 LEGRAND C., DIR ELM TD 18.167 MARSAZ ECOLE MAT JEUNE L., ADJ MAT TD 13.333 MERINDOL LES OLIVIERS ECOLE MAT RAVOUX J., CU MAT TD 32.172 MIRABEL AUX BARONNIES ECOLE ELEM BROCHE S., TRS TD 19.331 MONTBRISON ECOLE ELEM SANCHEZ C., CU TD 6.333 MONTBRUN LES BAINS ECOLE BACONNIER M., ADJ MAT TD 5.333 MONTELEGER IME DE LORIENT FUMAT J., ENS SPE TP 14.333 VIDAL A., ENS SPE TD 30.714 MONTELIER | ECOLE ELEM MELUSINE ANNE F., ADJ ELM TD 28.997 MAUGEIN L., ADJ ELM TD 14.333 MONTELMAR C.M.P.P. DAYRAS M., REED.RES.G TD 28.256 ECOLE ELEM LE BOUQUET DUBAR PERARD E., BD TD 24.039 DURAND C., ADJ ELM TD 24.994 JOUBERT M., DIR ELM TD 39.711 ECOLE ELEM MARGERIE CRUMINIAN N., ADJ ELM TD 18.803 GOURLIER A., CLIS 4 C TP 5.328 MAREL V., TRS TD 7.197 STREIT E., ADJ ELM TD 16.914 ECOLE ELEM GRANGENEUVE BARBE D., ADJ ELM TD 12.333 PLANEL B., ADJ ELM TD 10.328 ECOLE ELEM LA GONDOLE BRUNET MAHL E., DIR ELM TD 27.247 FAVE V., ADJ ELM TD 26.225 ECOLE ELEM LES ALLEES ANDRE C., ADJ MAT TD 60.811 DUPUIS C., ADJ MAT TD 14.000 HAMM C., ADJ ELM TD 24.300 VAN HECKE B., DIR ELM TD 38.406 VANHEE R., ADJ ELM TD 20.244 VANVOOREN H., ADJ MAT TD 28.333 ECOLE ELEM JOLIOT CURIE BOUVIER X., TRS TD 13.333 LESPINAS H., DIR ELM TD 21.331 RIBES E., BD TD 1.333 ECOLE MAT MARGERIE LIGNOUX N., ADJ MAT TD 26.228 ROYER F., BD TD 10.306 ECOLE MAT NOCAZE - LES GREZES BROUSSE C., ADJ MAT TD 20.147 PICARD D., ADJ MAT TD 19.878 ECOLE MAT LE BOUQUET GEVAUDAN P., ADJ MAT TD 32.808 KOUZMIN P., ADJ MAT TD 25.544 ECOLE MAT LES CHAMPS TOUMAYAN A.C., BD TD 4.833 ECOLE MAT PRACONTAL DE LA TORRE F., ADJ MAT TD 30.506 QUILLERY F., ADJ MAT TD 23.181 E.R.E.A. BRETON E., ENS SPE TP 4.356 DEBEAUX D., ENS SPE TP 16.847 DEGROOTE H., ENS SPE TP 31.697 DIDIER C., ENS SPE TP 26.256 GARDE M., ADJ SEGPA TP 4.333 HARDOUIN L., ENS SPE TP 31.972 KOPF A., ENS SPE TP 31.242 MONNOYE C., ENS SPE TP 15.235 MOUILLET G., ENS SPE TP 32.267 PETIT J.P., ADJ SEGPA TP 27.239 PHILIPPE F., ENS SPE TP 31.208 PLANTIER L., ENS SPE TD 18.756 VIAL C., ADJ SEGPA TP 5.989 IME CHATEAU DE MILAN CHAHINIAN A., ENS SPE TP 1.333 COLLIEZ F., ENS SPE TP 28.225 SEGPA GUSTAVE MONOD PERREY DU CRAY C., ADJ SEGPA TP 11.333 MONTEMEYRAN ECOLE MAT LANTHEAUME S., ADJ MAT TD 16.333 MONTMIRAL ECOLE MAT FIAT L., ADJ MAT TD 11.314 SANCHEZ A., ADJ MAT TD 9.508 MONTOISON ECOLE ELEM BOUYER D., BD TD 13.328 MORAS EN VALLOIRE ECOLE LAIGNEAU K., ADJ ELM TD 3.333 | MOURS ST EUSEBE ECOLE MAT J. VICAT AUTUGELLE N., ADJ MAT TD 24.214 NYONS ECOLE ELEM DRAYE DE MEYNE OGEZ C., ADJ ELM TD 47.314 VERMANDEL F., TRS TD 10.333 ECOLE ELEM DE SAUVE PERRIN R., DIR ELM TD 40.492 POURCHET R., ADJ ELM TD 40.917 ECOLE MAT DRAYE DE MEYNE DHELLEMMME J.P., ADJ MAT TD 54.250 INSPECTION DEPARTEMENTALE GERBAUD I., CPC TD 29.247 SEGPA CLG RENE BARJAVEL DESCAMPS M., ADJ SEGPA TP 4.694 ORIOI EN ROYANS ECOLE ELEM VANDEMOERE S., DIR ELM TD 10.267 PARNANS ECOLE CAILLAT C., ADJ ELM TD 13.333 CHARAVIN B., ADJ ELM TD 11.928 PEYRINS ECOLE ELEM KNOOPE E., CLIS 1 D TP 16.333 ECOLE MAT ARCHIMBAUD F., TRS TD 14.875 PEYRUS ECOLE ELEM BOUCHET Y., DIR ELM TD 5.994 PIERRELATTE ECOLE LES BLACHES DURAND S., ADJ ELM TD 14.333 MOREAU E., TRS TD 13.333 ECOLE ELEM LE CLAUX COSTANZO V., ADJ ELM TD 36.333 FAUGUE D., BD TD 3.989 ECOLE ELEM FERME BAUMET REY J., DIR ELM TP 12.158 ECOLE ELEM LE ROC AUFRERE J., BD TD 9.333 LAVAILLARD S., TRS TD 8.286 ECOLE MAT LE ROC MARISY A., TRS TD 6.333 ECOLE MAT LA FERME BAUMET BODDEY BONNARD E., ADJ MAT TD 27.239 PIZANCON ECOLE ELEM M.A. ET R. JULLIEN BONNET M., DIR ELM TD 34.261 PONT DE BARRET ECOLE CARGENAC S., ADJ MAT TD 28.250 PONT DE L'ISERE ECOLE ELEM BARATHE A., ADJ ELM TD 12.333 SIGAUD A.L., BD TD 7.000 ECOLE MAT DAURAT D., ADJ MAT TD 28.333 PORTES EN VALDAINE ECOLE MAT LEGENDRE C., CU MAT TD 3.331 PORTES LES VALENCE ECOLE ELEM VOLTAIRE MAURIN B., CLIS 1 D TP 13.333 ECOLE ELEM JOLIOT CURIE VIGNERON A., ADJ ELM TD 18.297 ECOLE ELEM F. LEGER CHAUVIN Y., DIR ELM TD 8.053 VOET A., TRS TD 13.333 ECOLE MAT ANATOLE FRANCE DESPESE F., DIR MAT TD 4.333 VRAY P., BD TD 14.167 INSPECTION DEPARTEMENTALE HERMON DUC B., CPAIEN TD 26.719 REMUZAT ECOLE BOURGINE P., DIR ELM TP 24.161 |
|---|--|--|---|

Résultats par communes ... (fin)

ROCHEGUE

ECOLE
SEMINEL A., ADJ ELM TD 30.106

ROMANS SUR ISERE

ECOLE SAINT JUST
LE BOURHIS M., ADJ MAT TD 13.483

ECOLE ELEM PAUL LANGEVIN
MILLIAT C., TRS TD 22.872

ECOLE ELEM ST EXUPERY
RONGIER L., ADJ ELM TD 14.333

ECOLE ELEM LES MEANNES
BEAURUEL E., ADJ ELM TD 9.214

ECOLE ELEM J. ROSTAND
BERTOCCHI J., DIR ELM TD 36.083

ECOLE ELEM LA PIERROTTE
DE ROFFIGNAC C., ADJ ELM TD 7.289

ECOLE ELEM JACQUEMART
RANNOU J., BD TD 3.847

ECOLE ELEM LA MARTINETTE
BOUVIER M.F., ADJ ELM TD 17.331

ECOLE ELEM LA MARTINETTE
FAURE J.L., BD TD 55.233

ECOLE ELEM LES ARNAUDS
JEAMMAUD M., BD TD 5.833

ECOLE MAT JULES NADI
BAUSSANNE R., DIR MAT TD 33.267

ECOLE MAT MONTCHOREL
SAHUC D., ADJ MAT TD 15.333

ECOLE MAT LES RECOLLETES
CHENITI C., ADJ MAT TD 27.000

ECOLE MAT REPUBLIQUE
BRULE A., ADJ MAT TD 28.469

ECOLE MAT REPUBLIQUE
GALLOU C., ADJ MAT TD 17.333

ECOLE MAT NINON VALLIN
PRIGENT M., BD TD 5.000

ECOLE MAT LES MEANNES
ROQUES S., TRS TD 14.700

ECOLE MAT REPUBLIQUE
UNTERSINGER M.O., ADJ MAT TD 39.253

ECOLE MAT REPUBLIQUE
SEGPA A MALRAUX
COMBEDIMANCHE L., ADJ SEGPA TP 4.333

ROYNAC

ECOLE ELEM
AIME Y., ADJ ELM TD 34.333

ECOLE MAT
MAUREL FRANK S., ADJ MAT TD 47.253

ECOLE MAT
SAOUI

ECOLE ELEM
ARNAUD L., ADJ ELM TD 21.333

ECOLE MAT J. PREVERT
VIGNE MORENO Y., ADJ MAT TD 39.236

ECOLE MAT J. PREVERT
VIGNE MORENO Y., ADJ MAT TD 39.236

ECOLE MAT J. PREVERT
VIGNE MORENO Y., ADJ MAT TD 39.236

ECOLE MAT J. PREVERT
VIGNE MORENO Y., ADJ MAT TD 39.236

ECOLE MAT J. PREVERT
VIGNE MORENO Y., ADJ MAT TD 39.236

ECOLE MAT J. PREVERT
VIGNE MORENO Y., ADJ MAT TD 39.236

ECOLE MAT J. PREVERT
VIGNE MORENO Y., ADJ MAT TD 39.236

ECOLE MAT J. PREVERT
VIGNE MORENO Y., ADJ MAT TD 39.236

ECOLE MAT J. PREVERT
VIGNE MORENO Y., ADJ MAT TD 39.236

JUSZCZAK J., TRS TD 3.333
NOVELLI M., ADJ ELM TD 6.261

ST CHRISTOPHE ET LE LARIS
ECOLE ELEM

CHARRIN I., DIR ELM TP 17.333
GABORIT N., ADJ ELM TD 5.278

ST DONAT SUR L'HERBASSE
ECOLE ELEM LOUIS ARAGON

KVASSAY V., ADJ ELM TD 26.269

ST FERREOL TRENTE PAS
ECOLE ELEM

FRAUD G., DIR ELM TD 20.333

ST GERVAIS SUR ROUBION
ECOLE

CARMIER K., ADJ MAT TD 33.328
MOULIN A., DIR ELM TD 19.889

ST JEAN EN ROYANS
ECOLE MAT

BEAURIN P., ADJ MAT TD 37.997
DHERBEY F., BD TD 5.333

ST MARCEL LES SAUZET
ECOLE ELEM ROBERT GOULET

LEFEBVRE O., ADJ APP MA TD 18.317

ST MARCEL LES VALENCE
ECOLE ELEM ANDRE BLANC

LERMINIAUX S., ADJ ELM TD 14.331
LONG B., DIR ELM TD 36.694

ECOLE ELEM J.L. BOUVIER
RICHOUX V., ADJ ELM TD 15.333

ECOLE ELEM J.L. BOUVIER
DENDANE L., ADJ ELM TD 18.333

ECOLE MAT A. BLANC
CHEVRE F., ADJ MAT TD 20.325

ECOLE MAT A. BLANC
GRANGER C., TRS TD 29.747

ST MAURICE SUR EYGUES
ECOLE

BOEHLER S., BD TD 10.244
NORMAND P., ADJ MAT TD 23.000

ST NAZAIRE EN ROYANS
ECOLE

HENRY C., ADJ ELM TD 11.950

ST PAUL LES ROMANS
ECOLE MAT

DUSSERRE V., DIR MAT TD 14.278

ST PAUL TROIS CHATEAUX
ECOLE ELEM PIALON NORD

BERSON C., PSY TD 22.764
BOSC A., TRS TD 14.083

ECOLE ELEM LE RESSEGUIN
GERARD A., ADJ ELM TD 35.300

ECOLE ELEM LE RESSEGUIN
LANGARD A.C., TRS TD 11.833

ECOLE ELEM PLEIN SOLEIL
PORTALIER M., ADJ ELM TD 18.258

ECOLE ELEM PLEIN SOLEIL
LANGARD A.C., TRS TD 11.833

ECOLE ELEM PLEIN SOLEIL
PORTALIER M., ADJ ELM TD 18.258

ECOLE ELEM PLEIN SOLEIL
PORTALIER M., ADJ ELM TD 18.258

ECOLE ELEM PLEIN SOLEIL
PORTALIER M., ADJ ELM TD 18.258

ECOLE ELEM PLEIN SOLEIL
PORTALIER M., ADJ ELM TD 18.258

ECOLE ELEM PLEIN SOLEIL
PORTALIER M., ADJ ELM TD 18.258

ECOLE ELEM PLEIN SOLEIL
PORTALIER M., ADJ ELM TD 18.258

ECOLE ELEM PLEIN SOLEIL
PORTALIER M., ADJ ELM TD 18.258

ECOLE ELEM PLEIN SOLEIL
PORTALIER M., ADJ ELM TD 18.258

ECOLE ELEM PLEIN SOLEIL
PORTALIER M., ADJ ELM TD 18.258

ECOLE ELEM PLEIN SOLEIL
PORTALIER M., ADJ ELM TD 18.258

ECOLE ELEM PLEIN SOLEIL
PORTALIER M., ADJ ELM TD 18.258

ECOLE ELEM F. ET A. MARTIN
GUILLON C., BD TD 2.258

OUART M., TRS TD 2.375
VEZIERS L., ADJ ELM TD 16.753

ST UZE
ECOLE ELEM E. VICTOURON

JAY M., ADJ ELM TD 6.086
TAREL J.P., ADJ ELM TD 40.956

ECOLE MAT
MERCIER C., TRS TD 2.333

IME
BERINDEI A., ENS SPE TP 24.992

ST VALLIER
ECOLE P. DUMONTEIL

TRUELLE J.P., BD TD 17.333
ECOLE LA CROISSETTE

DEMONT M.H., BD TD 27.631
DUMAINE M., ADJ ELM TD 4.333

COLLEGE ANDRE COTTE
GUILLERMONT C., U P I TD 7.978

SEGPA
BERTHIER Y., ADJ SEGPA TD 6.333

ST VINCENT LA COMMANDERIE
ECOLE

MAOUI T., DIR ELM TD 15.325

STE EULALIE EN ROYANS
ECOLE ELEM

DUBOIS C., ADJ ELM TD 15.803

SUZE
ECOLE

FANGEAT B., ADJ ELM TD 37.261

SUZE LA ROUSSE
ECOLE MAT

LOCATELLI C., DIR MAT TD 7.322

TAIN L'HERMITAGE
ECOLE MAT JULES VERNE

DHOLLANDE C., BD TD 2.847
ECOLE MAT JEAN MOULIN

SAINT-SORNY C., DIR MAT TD 2.333

TAULIGNAN
ECOLE

BARRET N., DIR ELM TD 11.331

TRIORS
IME LES COLOMBES

DEVISE M., ENS SPE TP 37.333

UPIE
ECOLE ELEM

GIRAULT C., ADJ ELM TD 27.278

ECOLE MAT
PROVENIER I., ADJ MAT TD 25.333

VALENCE
COLLEGE MARCEL PAGNOL

PERMINGEAT FAURE R., ADJ SEGPA TP 38.267

ECOLE KERGOMARD-RECAMIER
ANDRES N., DIR ELM TD 5.333

RAISON A., ADJ ELM TD 15.333

ECOLE PAUL LANGEVIN
CROS S., ADJ MAT TD 10.333

SILVESTRE K., PERF/ADAPT TD 28.331

ECOLE MICHELET
PIROTAIS E., ADJ ELM TD 10.333

ECOLE ELEM LEO LAGRANGE
SAUTARD L., ADJ APP EL TD 13.747

ECOLE ELEM ANNEXE 2 - CONDORCET
BREYNAT A.C., ADJ APP EL TD 35.761

DROUIN N., ADJ APP EL TD 6.333

ECOLE ELEM ANNEXE 2 - CONDORCET
BREYNAT A.C., ADJ APP EL TD 35.761

ECOLE ELEM ANNEXE 2 - CONDORCET
BREYNAT A.C., ADJ APP EL TD 35.761

ECOLE ELEM ANNEXE 2 - CONDORCET
BREYNAT A.C., ADJ APP EL TD 35.761

PACCOUD M., TRS TD 8.000
ECOLE ELEM ANNEXE 1 - LA FONTAINE

GAUTHIER J.S., ADJ APP EL TP 10.714
THEER C., ADJ APP EL TP 12.250

ECOLE ELEM L. ARCHIMBAUD
MILHAUD M., TRS TD 27.828

ECOLE ELEM ANDRE ABEL
JOANIN R., DIR ELM TD 42.456

ECOLE ELEM C. FREINET
DELARBRE K., TRS TD 6.333

ECOLE ELEM ANDRE ABEL
LE NOURS C., ADJ ELM TD 9.775

ECOLE ELEM ANDRE ABEL
LEBLANC S., ADJ ELM TD 7.778

ECOLE ELEM ANDRE ABEL
LEBLANC S., ADJ ELM TD 7.778

ECOLE ELEM ANDRE ABEL
LEBLANC S., ADJ ELM TD 7.778

ECOLE ELEM ANDRE ABEL
LEBLANC S., ADJ ELM TD 7.778

ECOLE ELEM ANDRE ABEL
LEBLANC S., ADJ ELM TD 7.778

ECOLE ELEM ANDRE ABEL
LEBLANC S., ADJ ELM TD 7.778

ECOLE ELEM ANDRE ABEL
LEBLANC S., ADJ ELM TD 7.778

ECOLE ELEM ANDRE ABEL
LEBLANC S., ADJ ELM TD 7.778

ECOLE ELEM ANDRE ABEL
LEBLANC S., ADJ ELM TD 7.778

ECOLE ELEM ANDRE ABEL
LEBLANC S., ADJ ELM TD 7.778

ECOLE ELEM ANDRE ABEL
LEBLANC S., ADJ ELM TD 7.778

ECOLE ELEM ANDRE ABEL
LEBLANC S., ADJ ELM TD 7.778

ECOLE ELEM ANDRE ABEL
LEBLANC S., ADJ ELM TD 7.778

ECOLE ELEM ANDRE ABEL
LEBLANC S., ADJ ELM TD 7.778

ECOLE ELEM ANDRE ABEL
LEBLANC S., ADJ ELM TD 7.778

ECOLE ELEM ANDRE ABEL
LEBLANC S., ADJ ELM TD 7.778

ECOLE ELEM ANDRE ABEL
LEBLANC S., ADJ ELM TD 7.778

ECOLE ELEM ANDRE ABEL
LEBLANC S., ADJ ELM TD 7.778

ECOLE ELEM ANDRE ABEL
LEBLANC S., ADJ ELM TD 7.778

ECOLE ELEM ANDRE ABEL
LEBLANC S., ADJ ELM TD 7.778

ECOLE ELEM ANDRE ABEL
LEBLANC S., ADJ ELM TD 7.778

ECOLE ELEM ANDRE ABEL
LEBLANC S., ADJ ELM TD 7.778

ECOLE ELEM ANDRE ABEL
LEBLANC S., ADJ ELM TD 7.778

ECOLE ELEM ANDRE ABEL
LEBLANC S., ADJ ELM TD 7.778

ECOLE ELEM ANDRE ABEL
LEBLANC S., ADJ ELM TD 7.778

ECOLE ELEM ANDRE ABEL
LEBLANC S., ADJ ELM TD 7.778

ECOLE ELEM ANDRE ABEL
LEBLANC S., ADJ ELM TD 7.778

ECOLE ELEM ANDRE ABEL
LEBLANC S., ADJ ELM TD 7.778

ECOLE ELEM ANDRE ABEL
LEBLANC S., ADJ ELM TD 7.778

ECOLE ELEM ANDRE ABEL
LEBLANC S., ADJ ELM TD 7.778

ECOLE ELEM ANDRE ABEL
LEBLANC S., ADJ ELM TD 7.778

ECOLE ELEM ANDRE ABEL
LEBLANC S., ADJ ELM TD 7.778

ECOLE ELEM ANDRE ABEL
LEBLANC S., ADJ ELM TD 7.778

ECOLE ELEM ANDRE ABEL
LEBLANC S., ADJ ELM TD 7.778

ECOLE ELEM ANDRE ABEL
LEBLANC S., ADJ ELM TD 7.778

ECOLE ELEM ANDRE ABEL
LEBLANC S., ADJ ELM TD 7.778



DONNONS à l'éCOLE LES MOYENS DE SES AMBITIONS !

www.snuipp.fr



Plus d'infos, y compris pendant les vacances, (jusqu'au 16 juillet puis après le 15 août)

consultez régulièrement le site du SNUipp 26 : <http://26.snuipp.fr>

Inspection : du neuf... sans concertation !

L'année dernière, les représentants SNUipp des personnels avaient demandé à l'inspecteur d'académie la tenue d'une CAPD sur la question de l'inspection des enseignants : modalités, notation, contenu ...

Il semblait disposer à évoquer cela et puis ... plus rien !

Nous avons donc à nouveau formulé cette demande et avons appris, avec surprise et agacement, qu'une nouvelle grille de notation était en vigueur dans le département depuis le début de l'année ... sans concertation. Nous avons du réclamer cette nouvelle grille car l'inspection académique avait omis de nous la transmettre ! Nous la publions ci-dessous.

Quid de la CAPD pour évoquer plus largement l'inspection au-delà de la simple question de la note et notamment les modalités d'inspection, les éléments et critères pris en compte dans l'évaluation du travail des enseignants, les questionnements relatifs aux baisses de note, la pertinence de la note pédagogique, l'harmonisation au sein des circonscriptions, les refus d'inspection... autant de questions qui méritent selon nous d'être traitées et discutées dans le cadre des instances paritaires. Visiblement, l'inspection académique ne partage pas notre volonté de dialogue sur cette question qui ne devrait relever que de l'autorité hiérarchique ?

La concertation et le dialogue serein ne sont plus de rigueur : c'est ainsi qu'à la CAPD du 10 juin nous avons été « informés » de plusieurs baisses de note, pour certaines très anciennes et de plusieurs points. Nous avons dénoncé le manque de transparence sur ces dossiers que nous allons rouvrir plus précisément.

Quelques commentaires :

. cette nouvelle grille n'a rien de révolutionnaire par rapport à la précédente et ne permettra pas notamment de gommer les problèmes liés aux changements d'échelons et de corps qui pénalisent souvent les enseignants entre 2 inspections ;

GRILLE DE NOTATION de la Drôme 2010

| Instituteurs | Note pivot | PE | PE HCL. |
|--------------|------------------|-------|---------|
| | 10 - 11,5 - 13 | 4ème | |
| | 11 - 12,5 - 14 | 5ème | |
| 7ème | 12 - 13,5 - 15 | 6ème | |
| 8ème | 13 - 14,5 - 16 | 7ème | 1er |
| 9ème | 14 - 15,5 - 17 | 8ème | 2ème |
| 10ème | 15 - 16,5 - 18 | 9ème | 3ème |
| 11ème | 16 - 17,5 - 19 | 10ème | 4ème |
| | 17 - 18,5 - 19,9 | 11ème | 5ème |
| | 18 - 19 - 19,9 | | 6ème |

. la note maximum est 19,9 (!) et non plus 20 puisque la perfection n'existe pas selon l'inspecteur d'académie; pour autant, pouvoir noter et évaluer les enseignants au dixième de point près relève de l'équilibrisme et/ou de la langue de bois ;

. la grille est plus simple et l'écart entre les notes basses et hautes pour chaque échelon est stabilisé à 3 points ;

. la note pivot fait son apparition et correspond approximativement à la note moyenne de la catégorie « satisfaisant » de l'ancienne grille.

Nous ne pouvons toutefois pas nous empêcher de nous nous questionner sur la pertinence de la note dans l'évaluation alors que, pour nos propres élèves, nous sommes très nombreux à avoir abandonné depuis longtemps l'évaluation normative. Ce qui serait bon pour les élèves du primaire ne le serait pas pour leurs enseignants ? De plus, chacun sait bien que la note, puisqu'elle intervient encore dans le barème de l'avancement, reste un élément qui fausse l'inspection et son rôle formateur. Ainsi, l'inspection est souvent vécue comme un passage obligé et contraint pour augmenter sa note et ses « chances » d'être promu et non comme un moment d'échanges et de conseils centré sur la pratique professionnelle.

Retraites : premiers bougés mais...

Départ en retraites des mères de 3 enfants, services actifs pour les anciens instituteurs : du nouveau !

Après la grève du 24 juin, au lendemain de l'annonce de celle du 7 septembre et suite aux nombreuses interventions du SNUipp-FSU, le ministère vient d'annoncer le report de la date butoir du 13 juillet au 31 décembre 2010.

Les enseignants qui déposeront une demande de départ à la retraite avant le 31 décembre 2010 bénéficieront des anciennes règles de calcul pour un départ à la retraite au plus tard le 1er juillet 2011.

Cela met fin à une situation ubuesque qui a provoqué une vive inquiétude : en agissant de la sorte, le gouvernement réduit l'encombrement prévisible des services des IA devant l'afflux de dossiers et la forte probabilité de nombreuses classes sans enseignant au 1^{er} janvier 2011.

Toutefois, ce sursis ne remet pas en cause la disparition programmée de ce droit qui permet de compenser une partie des inégalités de retraite des femmes. Le gouvernement laisse 6 mois aux femmes concernées pour se déterminer : décider de partir en retraite au plus tard le 1er juillet 2011, renoncer tout simplement à l'exercice de leur métier, à leur traitement, à une possible promotion, ou subir une perte sèche de leur pension qui peut atteindre 30%.

Par ailleurs, comme l'exigeait le SNUipp, **la durée de 15 ans d'activité nécessaire aux instituteurs devenus professeurs des écoles pour prétendre à un départ en retraite à 55 ans (57 ans si la loi est votée en l'état) ne sera pas allongée.**

Ces premiers bougés montrent que le gouvernement prend la mesure de la mobilisation qui se développe !

Le SNUipp-FSU appelle les personnels à amplifier la mobilisation pour le retrait du projet de loi gouvernemental et pour que le débat démocratique indispensable sur l'avenir des retraites soit enfin organisé, sans aucun a priori et dégagé du carcan du calendrier gouvernemental.

Avec la FSU, il appelle les enseignants des écoles à se mobiliser dès la rentrée scolaire et à participer massivement à la journée interprofessionnelle de grève le 7 septembre.

Paris, le 30 juin 2010.

Professeurs stagiaires ...

Les 54 futurs lauréats du concours 2010 seront en poste le jour de la rentrée.

Leur « formation » :

- 10 jours de stage sur toute l'année du 6 octobre au 12 novembre !
- Un accompagnement dans le cadre de l'école par un maître d'accueil (MAT ?)
- Un suivi par des tuteurs qui sont des formateurs CPC / PEMF environ 12 visites par an.

Ils sont « invités » le 30 et 31 août à l'IUFM pour 2 jours de réunion à dominante administrative et pédagogique... Il faut comprendre réunion de cadrage, voire de formatage, et bien sûr non rémunérés.

Un TR est nommé dans l'école où sont affectés ces jeunes collègues. Ce TR restera bloqué sur l'école jusqu'aux vacances de la Toussaint afin de remplacer le professeur stagiaire quand il sera en stage et lorsqu'il ira visiter des classes.

Nous n'avons pas eu d'informations et n'avons pas été associés sur la formation et le devenir de ces collègues. Nous n'avons pas eu de réponses à nos questions pourtant bien nombreuses. A la CAPD du 10 juin, l'IA nous donnait pour toute réponse l'attente de la lettre de cadrage du recteur déjà promise depuis plusieurs mois déjà !

De nombreux collègues, notamment les directeurs d'école ont subi des pressions très insistantes pour être MAT « volontaire » et tenter de les culpabiliser en cas de refus. Cela ne fait pas partie des missions du directeur d'école. Le statut, la définition et le contenu de la formation des MAT restent très imprécis. Ces maîtres d'accueil existent depuis 1995 sur la base du volontariat uniquement. Le BO du 11 juillet 1995 stipule que : « les MAT sont sensibilisés aux exigences de la formation initiale et accueillent des stagiaires pour des stages d'observation ou de pratique accompagnée ». Cela sera-t-il le cas ?

ATTENTION : nouveau concours en septembre 2010 et nouveaux MAT à recruter pour accueillir ces futurs collègues étudiants préparant le master.

Il est inadmissible de demander à des collègues titulaires de laisser leur classe pour permettre au professeur stagiaire d'avoir le bon niveau de classe ou d'obliger un enseignant à compléter deux 1/4 de poste pour laisser sa classe à temps plein au Professeurs stagiaires.

Tant que vous ne recevez pas un courrier de l'administration pour changer de niveau de classe, vous n'avez pas à le faire. Les appels venant des IEN de circonscription ne doivent pas nous impressionner.

Les enseignants n'ont pas à subir les dysfonctionnements engendrés par une réforme imposée !

Nous devons cesser de nous laisser intimider et réapprendre à dire NON !



Le SNUipp, Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Écoles et PEGC est un syndicat affilié à la Fédération Syndicale Unitaire.



Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp de la DRÔME (ou des syndicats de la FSU). Conformément à la loi du 8/01/78, vous pouvez y faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp26 - Maison des Syndicats - 17 rue G. Bizet - 26 000 VALENCE.